

Sauvetage secourisme du travail (SST)

SST 002

Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail

Public

Personnels des entreprises et des organismes de formation souhaitant dispenser la formation de sauveteurs secouristes du travail.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent :

- être titulaires du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée par l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne @01001 « [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur SST.

Objectifs pédagogiques

- Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST.

Contenu

- Pédagogie et ingénierie pédagogique appliquée à la prévention.
- Analyse des attentes et répondre aux besoins de l'entreprise.
- Appropriation du document de référence.
- Pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques

Exposés-débats.

Travaux en sous-groupes.

Simulation de situations pédagogiques.

Durée

8 jours (56 heures) en présentiel, répartis sur 2 semaines non consécutives.

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur de formateur SST certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

À l'issue de la formation, l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS délivrent un certificat de « formateur SST » valable 36 mois aux participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences » (MAC) d'une Durée de 3 jours (21 heures) en présentiel et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser la formation de Formateur SST](#)